

**DECLARATION D'INSTALLATION, REMPLACEMENT OU SUPPRESSION  
DE SUPPORT PUBLICITAIRE  
AU 1<sup>er</sup> JANVIER 2026**

Hôtel de Ville • Ti-Kêr  
BP 7 • 29280 Plouzane  
T 02 98 31 95 30  
[www.plouzane.fr](http://www.plouzane.fr)

**TAXE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE**



La taxe sur la publicité extérieure, perçue par la commune, porte sur les supports publicitaires fixes, visibles de toute voie ouverte à la circulation publique, c'est-à-dire sur les enseignes, les pré enseignes et les dispositifs publicitaires.

La Loi des Finances 2022 est venue supprimer l'obligation de déclaration annuelle de la part des entreprises n'ayant effectué aucune modification concernant leur affichage public.

Toutes modifications (installation, remplacement ou suppression de vos différents supports publicitaires) doivent faire l'objet d'une déclaration dans un délai de deux mois.

Si vous sous-traitez votre publicité, merci de le préciser en fin de document.

Si la taxe est applicable, l'émission d'un titre de recettes correspondant au montant à payer par le redevable interviendra à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2026.

Nom/Prénom ou raison sociale :

Nom du responsable

Adresse d'exploitation :

Adresse de facturation (si différente) :

SIRET ou SIREN :

Téléphone :

Fax :

Courriel :

**ENSEIGNES**

Toute inscription, forme ou image positionnée dans le périmètre de propriété (bâtiment ou terrain) et relative à l'activité qui s'y exerce (*sur toiture, scellée ou posée au sol (totem, mât porte-drapeau, banderole, chevalet), murale (en application ou perpendiculaire au mur), vitrophanie sur vitrine...*)

ENSEIGNE	Date de création	Date de modification	Date de suppression	SUPERFICIE (m <sup>2</sup> )
Enseigne 1				
Enseigne 2				
Enseigne 3				
Enseigne 4				
Surface totale				

## PREENSEIGNES ET DISPOSITIFS PUBLICITAIRES

Dispositifs publicitaires : tout support susceptible de contenir une publicité et positionné hors du périmètre de propriété

Pré enseignes : toute inscription, forme ou image indiquant la proximité d'un immeuble où s'exerce une activité déterminée

<b>NON NUMERIQUE</b>	<b>ADRESSE si différente de l'adresse d'exploitation</b>	<b>Date de création</b>	<b>Date de modification</b>	<b>Date de suppression</b>	<b>SUPERFICIE (m<sup>2</sup>)</b>
Elément 1					
Elément 2					
Elément 3					
Elément 4					
Surface totale					

Dispositif numérique : recouvre l'ensemble des supports recourant à des techniques du type diodes électroluminescentes, écrans cathodiques, écrans à plasma, etc., qui permettent d'afficher et de modifier à volonté des images ou des textes

<b>NUMERIQUE</b>	<b>ADRESSE si différente de l'adresse d'exploitation</b>	<b>Date de création</b>	<b>Date de modification</b>	<b>Date de suppression</b>	<b>SUPERFICIE (m<sup>2</sup>)</b>
Elément 1					
Elément 2					
Elément 3					
Elément 4					
Surface totale					

En cas de **sous-traitance** de la publicité, merci de préciser :

Nombre, adresse et format des affiches	
Nom de l'exploitant	

Date et signature du commerçant :

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter le service financier de la mairie au 02.98.31.95.58  
ou par mail : finances@plouzane.fr